

Retour de conge sabbatique

Par bothorel, le 27/08/2008 à 20:10

Bonjour,

rentrant d'un conge sabbatique de 11 mois, avec accord ecrit de mon entreprise, celle ci me propose un poste devalue sous le motif, qui est vrai par ailleurs,qu il n y a actuellement aucun poste correspondant a mon ancienne affectation.

je cherche a negocier un avenant a mon contrat de travail stipulant que le poste propose serait en attente .

Mon entreprise est ok pour un courrier, mais propose une formule alambiquee, qui ne l engage pas sur le fond et ne veut pas evidemment annoncer une date butoir.

Je ne veux pas aller a la rupture avec mon employeur mais en meme temps, je ne veux pas me trouver lese.

Si jaccepte le poste propose, pourrais je, si la situation perdure me retourner contre l'entreprise, ou alors ayant signe ce nouveau contrat de 3 ans, il s agit de poste a l'expatriation, sera t il trop tard?

Cordialement,

P.Bothorel

Par Patricia, le 28/08/2008 à 23:09

Bonsoir,

Concernant le retour d'un congé sabbatique dans l'entreprise, le salarié retrouve ou son précédent emploi ou un emploi similaire avec une rémunération au moins équivalente.

Vous ne précisez pas qu'elle était votre qualification avant de partir, celle d'aujourd'hui, ni la différence de salaires si il y a ? Je ne peux vous en dire plus Cordialement